

NOTE D'INFORMATION SUR LES MESURES PREVENTIVES DE LUTTE CONTRE LE VIRUS COVID- 19

- Informations au 25 janvier 2021-

Cette note a pour objectif de fixer les règles d'accès à l'établissement et les règles à respecter aux abords et dans l'enceinte de l'établissement.

Accès à l'établissement :

Ne doivent pas se rendre dans l'établissement :

- Les personnes ayant été testées positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme cas contact à risque. Ils doivent consulter un médecin et informer l'établissement ;
- Les personnes présentant des symptômes du virus COVID-19 ;
- **Les personnes ayant séjourné en dehors de l'île de la Réunion depuis moins de 8 jours. Ces personnes s'engagent à respecter un isolement de sept jours après leur arrivée sur le territoire réunionnais et à réaliser au terme de cette période un examen biologique de dépistage virologique de type RT-PCR dont le résultat est négatif avant de rejoindre l'établissement.** Ces personnes doivent se faire connaître afin de définir les modalités de formation durant la période de septaine.

Les personnes vulnérables doivent se faire connaître afin de définir les modalités d'accueil.

Règles à respecter aux abords et dans l'enceinte de l'établissement :

Votre présence dans notre établissement est un engagement à respecter le protocole mise en œuvre dans notre établissement.

Pour respecter les règles de sécurité, vous devez :

- Prendre votre température **CHAQUE MATIN** avant de vous rendre sur votre site de formation. Votre accès se fait uniquement si vous ne présentez pas de fièvre supérieure ou égale à 37°8 avec signes évocateurs, ni de symptômes pouvant être liés au SARS-Cov2. En cas de doute, demander conseil au médecin de famille avant de venir et prévenir l'accueil de l'Établissement ou l'infirmière de l'établissement.
- Vous équiper des mouchoirs jetables, des masques jetables ou tissus que vous porterez dès votre entrée dans l'enceinte de l'établissement et tout au long de la journée ; et si possible du gel hydro-alcoolique et protection anti moustique (Epidémie de Dengue en cours).

Lors de votre présence sur le site, vous devrez :

- Porter le masque dès votre entrée dans l'enceinte de l'établissement et tout au long de la journée ;
- Respecter les gestes barrières et les consignes de circulation dans l'établissement ;
- Procéder régulièrement au lavage ou désinfection des mains :
 - o Tout au long de la journée
 - o À l'entrée de chaque salle de cours,
 - o Dans tous les circonstances prévues dans la lutte contre la Covid (Utilisation de matériel collectif, éternuement, passage aux sanitaires, etc.)
- Rester à la table et chaise qui vous sont affectées en début de journée.
- Vous responsabiliser sur le nettoyage de votre espace de travail (un nettoyage complet sera fait par les services une fois par jour) ;
- Ne pas échanger de matériel ;
- Respecter les notes d'utilisations définies dans l'établissement (CDI, Utilisation de véhicules, etc.)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour information, un registre des remarques présent à l'accueil de chaque site est disponible pour signaler un problème lié à l'organisation du site afin de nous permettre d'adapter au mieux notre protocole de gestion des flux et des personnes. Un protocole CAS COVID-19 est mis en place si une suspicion de cas subvient dans l'enceinte de l'établissement.

Nous vous remercions de votre engagement et votre participation à l'effort collectif pour la lutte contre la propagation du virus sur notre territoire.

EPLEFPA FORMA'TERRA

165, route de Mafate - CS 91037 - 97864 SAINT-PAUL Cedex

Tél : 02 62 45 92 92

E-mail : contact@formaterra.re

Suivez-nous sur : <http://formaterra.re>

